

---

# FICHES THÉMATIQUES

---

La formation tout au long de la vie

## 3.1 Jeunes dans les emplois aidés

Un emploi aidé est un emploi qui relève d'un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides publiques, pouvant prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation, afin de stimuler la création d'emploi ou la formation de certains « publics cibles ». Ces emplois peuvent relever du secteur marchand ou du secteur non marchand. Dans le secteur marchand, les contrats d'apprentissage et de formation en alternance, qui juxtaposent emploi en entreprise et périodes de formation diplômante ou qualifiante, sont une voie d'accès aux emplois aidés propre aux jeunes.

L'emploi aidé a occupé une place croissante au sein de l'emploi des jeunes de moins de 26 ans, au point de représenter plus de 30 % de celui-ci dans la seconde moitié des années 90. En 2007, les emplois aidés restent une voie privilégiée d'insertion des jeunes, notamment peu diplômés, sur le marché du travail. Sur l'ensemble des jeunes actifs occupés de moins de 26 ans, plus d'une personne sur quatre occupe un emploi aidé. Parmi les jeunes non qualifiés (niveau de formation VI ou Vbis) qui occupent un emploi, plus d'un sur deux bénéficie d'un emploi aidé. Les non-qualifiés sont plus fortement représentés au sein des dispositifs du secteur non marchand (de l'ordre de 40 % des contrats signés contre 20 % dans les dispositifs du secteur marchand), à l'exception des emplois jeunes dont le niveau de recrutement est en moyenne plus élevé.

Les contrats d'apprentissage et de formation en alternance ont connu un essor important après 1984 avec la création des contrats en alternance, puis dans les années 90 avec le développement de l'apprentissage sous l'effet de son ouverture aux formations supérieures au niveau V, des incitations à l'embauche et de l'amélioration progressive de son image.

Fin 2007, près de 600 000 jeunes de moins de 26 ans sont employés sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, soit un emploi sur sept occupé dans cette tranche d'âge.

Les effectifs de jeunes en emploi aidé du secteur marchand hors alternance sont traditionnellement plus modestes. Au cours des dix dernières années, ils ont connu deux phases : un repli jusqu'en 2001, puis une vive expansion avec la création du soutien pour l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE). Ce dispositif, qui concerne près de 140 000 jeunes en cours de contrat à durée indéterminée fin 2007, a été abrogé en janvier 2008.

Les contrats aidés du secteur non marchand sont conclus par des collectivités territoriales, des entreprises publiques ou des associations. La création des travaux d'utilité collective (TUC) en 1984, relayée par celle des contrats emploi solidarité (CES) en 1990, a fortement accru la présence des jeunes dans les emplois non marchands aidés. Suite au déploiement du programme « nouveaux services – emplois jeunes », plus de 170 000 jeunes de moins de 26 ans occupaient un emploi aidé dans le secteur non marchand à la fin des années 90. Le non-renouvellement des emplois jeunes après 2002 conduit à la réduction de près des deux tiers des effectifs en emploi aidé dans le secteur non marchand. En 2005, les contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE) et les contrats d'avenir succèdent aux CES. Fin 2007, 52 000 jeunes sont salariés sous un contrat aidé non marchand dont 47 000 en CAE.

À l'issue des emplois aidés, les formules de type emploi en alternance sont souvent très favorables à l'insertion ultérieure dans l'emploi de droit commun ; à l'opposé, les emplois non marchands du type CAE ou CES sont les moins à même de garantir le retour durable à l'emploi. ■

### Pour en savoir plus

- Site [www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr), rubrique « Études/Recherche, statistiques de la Dares », actualisation régulière du *Bilan des politiques de l'emploi* de la Dares.

# Jeunes dans les emplois aidés 3.1

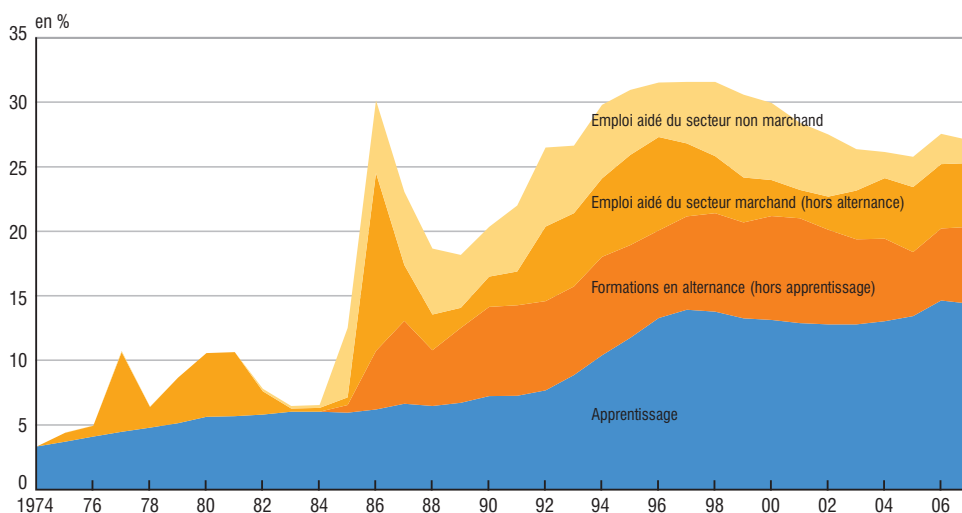
## 1. Jeunes de moins de 26 ans dans les différents dispositifs de politique de l'emploi

Situation au 31 décembre	effectifs en milliers					
	1982	1990	2000	2005	2006	2007 <sub>p</sub>
<b>Alternance</b>	<b>230</b>	<b>442</b>	<b>579</b>	<b>519</b>	<b>556</b>	<b>590</b>
Apprentissage	230	225	359	379	402	417
Contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	0	216	220	64	4	0
Contrat de professionnalisation	0	0	0	77	150	173
<b>Emploi marchand hors alternance</b>	<b>72</b>	<b>74</b>	<b>77</b>	<b>142</b>	<b>137</b>	<b>143</b>
Contrat initiative emploi (CIE ancien et nouveau)	0	0	36	25	18	6
Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE)	0	0	0	116	119	136
Autres mesures	72	74	41	0	0	0
<b>Emploi non marchand</b>	<b>7</b>	<b>120</b>	<b>164</b>	<b>66</b>	<b>65</b>	<b>52</b>
Contrats-emploi solidarité (TUC et assimilés)	7	120	36	3	0	0
Emplois jeunes	0	0	118	16	6	1
Contrats-emploi consolidé	0	0	10	3	1	0
Contrat d'accompagnement vers l'emploi	0	0	0	42	54	47
Contrat d'avenir	0	0	0	1	4	4
<b>Ensemble</b>	<b>310</b>	<b>636</b>	<b>820</b>	<b>726</b>	<b>758</b>	<b>784</b>
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par des jeunes (en %)	7,8	20,3	30,0	25,8	27,5	27,2

Champ : France métropolitaine, hors abattement temps partiel, Accre et insertion par l'activité économique.

Sources : Dares, mesures pour l'emploi ; Insee, enquêtes Emploi.

## 2. Part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans de 1974 à 2007



Champ : France métropolitaine, hors abattement temps partiel, Aide aux chômeurs créateurs d'entreprises (Accre) et insertion par l'économique.

Sources : Dares, mesures pour l'emploi ; Insee, enquêtes Emploi.

## 3.2 Formation des actifs occupant un emploi

Selon l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi sur la formation continue en 2006, 44 % des salariés et 28 % des indépendants, soit respectivement 9 560 000 et 700 000 personnes, ont bénéficié d'une formation au cours des douze mois ayant précédé l'enquête, que ce soit dans un but professionnel ou personnel.

Le recours des indépendants et des salariés à la formation continue dépend essentiellement des caractéristiques de l'entreprise qu'ils dirigent ou pour laquelle ils travaillent. Les changements technologiques récents, le nombre de salariés ou encore le domaine d'activité rendent compte pour une large part de la propension à se former. Les salariés et dirigeants d'entreprise sont deux fois plus nombreux à se former si leur entreprise a connu un changement technique ou organisationnel dans l'année. Par ailleurs, la part des salariés formés va de 29 % en moyenne dans les entreprises de moins de 10 salariés à 53 % au sein des entreprises de plus de 1 000 personnes. Les secteurs de l'administration publique, de l'énergie, de l'action sociale et de la santé recourent largement à la formation continue, à l'inverse de la construction, du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration.

La catégorie socioprofessionnelle détermine également l'intensité du recours à la formation. Tous secteurs confondus, près de 3 ouvriers sur 10 suivent une formation dans les douze derniers mois contre 6 cadres sur 10. Ces écarts sont renforcés lorsque l'on tient compte de la durée des formations. Pour les ouvriers, la moitié des formations suivies dure moins de 18 heures, quand la moitié des formations suivies par les cadres et membres des professions intellectuelles dure plus de 30 heures.

En dépit d'une diffusion de la formation continue, les besoins des actifs occupés restent rationnés. Près d'un quart des salariés déclarent avoir eu un besoin ou une envie de formation non satisfaits dans les douze derniers mois. Ce n'est le cas que de 16 % des indépendants. Ce besoin s'exprime particulièrement lorsque la personne veut changer d'emploi ou bien doit faire face à des changements techniques ou organisationnels. Paradoxalement, les souhaits non exaucés sont plus fréquents dans les groupes où l'accès à la formation est le plus répandu. Les cadres et professions intermédiaires se déclarent toujours plus insatisfaits que les employés et les ouvriers. ■

### Définitions

**Taux d'accès à la formation** : il est calculé en rapportant le nombre de personnes ayant accédé à au moins une formation durant les douze mois précédant l'enquête à l'ensemble de la population prise pour référence.

### Pour en savoir plus

- « Trajectoires précaires d'emploi et formation continue : des inégalités d'accès aux inégalités de perspectives », *Économie et Statistique* n° 388-389, Insee, 2005.
- « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2005 », *Premières synthèses* n° 45.3, Dares, novembre 2007.
- « La formation continue, un objet de négociation au confluent des stratégies des entreprises et des besoins des salariés », *Premières Synthèses* n° 14.2, Dares, avril 2008.
- « Se former en cours de vie active : l'environnement professionnel est décisif », *Insee Première* n°1234, mai 2009.

## Formation des actifs occupant un emploi 3.2

### 1. Taux d'accès à la formation continue au cours des 12 derniers mois

	en %	
	Salariés	Indépendants
<b>Caractéristiques de l'entreprise</b>		
<b>Changement technique ou organisationnel au cours des 12 derniers mois</b>		
Au moins un changement	62	49
Aucun changement	35	23
<b>Nombre de salariés</b>		
0	///	26
De 1 à 9	29	29
De 10 à 19	32	45
De 20 à 49	37	} 34
De 50 à 500	43	
De 500 à 1000	47	
1000 ou plus	53	
<b>Activité</b>		
Agriculture et extraction	29	21
Industrie	42	19
Énergie	68	///
Construction	30	23
Commerce, hôtellerie, restauration	38	19
Administration publique	54	///
Éducation	53	59
Santé, action sociale	49	62
Autre activité tertiaire	42	36
<b>Caractéristiques de la personne</b>		
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>		
Agriculteur exploitant	///	21
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	///	21
Cadre, profession intellectuelle supérieure	60	59
Profession intermédiaire	58	46
Employé	38	///
Ouvrier	28	///
<b>Diplôme</b>		
Diplôme supérieur à bac+2	64	53
Diplôme de niveau bac+2	61	43
Baccalauréat ou équivalent	51	28
CAP, BEP	36	20
BEPC, brevet	37	13
Aucun diplôme ou certificat d'études	24	13
<b>Durée du travail</b>		
Temps complet	45	28
Temps partiel contraint	36	33
Temps partiel choisi	38	20
<b>Ensemble</b>	<b>44</b>	<b>28</b>

Champ : France métropolitaine, salariés et indépendants de 18 à 65 ans ayant terminé leurs études depuis un an au moins.

Lecture : parmi les personnes ayant un emploi salarié à la date de l'enquête et dont l'entreprise a connu un changement technique récent, 62 % déclarent avoir accédé à au moins une formation au cours des 12 mois précédents.

Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi 2006 sur la formation continue.

### 2. Besoins de formation non satisfaits des actifs occupés

	en %		
	Salariés du public	Salariés du privé	Indépendants
<b>Proportion de personnes ayant déclaré un besoin de formation non satisfait</b>	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>16</b>
En proportion des personnes ayant déclaré un besoin de formation non satisfait :			
<b>- personnes ayant entrepris une démarche...</b>	<b>69</b>	<b>58</b>	<b>26</b>
... et obtenu une réponse positive	12	14	...
... et obtenu une réponse négative	33	21	...
... et obtenu aucune réponse	24	23	...
<b>- personnes n'ayant entrepris aucune démarche</b>	<b>31</b>	<b>42</b>	<b>74</b>

Champ : France métropolitaine, salariés et indépendants de 18 à 65 ans ayant terminé leurs études depuis un an au moins.

Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête Emploi 2006 sur la formation continue.

### 3.3 Formation des demandeurs d'emploi

La formation professionnelle des **demandeurs d'emploi** est financée principalement par trois acteurs : l'État, les régions et les Assedic. Ce financement couvre les coûts pédagogiques ainsi que, le cas échéant, la rémunération des demandeurs d'emploi au cours de leur stage. Au cours de l'année 2006, 605 000 demandeurs d'emploi sont entrés en formation en France métropolitaine (632 000 avec ceux des Dom). Ce nombre est resté stable par rapport à 2005, après une baisse de 10 % entre 2004 et 2005.

Les régions constituent le principal financeur des coûts pédagogiques : elles ont pris en charge plus de la moitié des formations débutées en 2006. Elles orientent davantage que les autres financeurs leurs efforts de formation vers les jeunes. Ainsi, plus de la moitié des stages financés par les régions sont destinés aux jeunes de moins de 26 ans, contre un tiers des stages de l'État et des Assedic.

En 2006, l'État a financé 31 % des formations, dont 15 % au titre du Programme d'activité subventionnée de l'Association nationale pour la formation des adultes (Afpfa). Le nombre de stagiaires rémunérés par l'État a connu un long mouvement de repli pendant les années 90, les compétences ayant été progressivement transférées aux régions, notamment à l'occasion de la loi quinquennale pour l'emploi de 1993. L'année 2005 a été marquée par la suppression des stages d'accès à l'entreprise (SAE) et des stages d'insertion et de formation à l'emploi (Sife). Un nouveau dispositif financé par l'État a toutefois été lancé fin 2006 : l'action préparatoire au recrutement. De 2005 à 2006, le nombre de stagiaires rémunérés par l'État

a progressé légèrement (+ 6 %). Cette hausse est principalement due à l'augmentation du nombre de stages financés au titre de l'Afpfa (+ 17 % entre 2005 et 2006). L'État finance également des formations en faveur de certains publics spécifiques, tels que les personnes en situation d'illettrisme avec les stages d'insertion, réinsertion et lutte contre l'illettrisme (IRILL).

Depuis 2001, avec la mise en place du Plan d'aide au retour à l'emploi, les Assedic achètent directement des formations au bénéfice des demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'assurance-chômage. En 2006, elles ont ainsi financé 9 % de l'ensemble des formations (contre 5 % en 2003). Enfin, 8 % des formations sont soit prises en charge par d'autres financeurs (départements, stagiaires, Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées – Agefiph...), soit imputées sur les subventions de fonctionnement des organismes de formation (universités, ateliers pédagogiques personnalisés notamment).

Tous financeurs confondus, les stages durent en moyenne 4,4 mois. Les stages financés par les Assedic sont beaucoup plus courts (3,1 mois), car ils répondent à des besoins de main-d'œuvre immédiats dans une logique d'adaptation aux emplois offerts, et visent à favoriser un accès plus rapide à l'emploi.

Au total, fin 2006, en France métropolitaine, le **taux d'accès à la formation** des demandeurs d'emploi, inscrits ou non à l'ANPE, est de 9,8 %. Les jeunes demandeurs d'emploi accèdent plus fréquemment aux formations que leurs aînés : le taux d'accès s'élève à 15,1 % pour les moins de 26 ans. ■

#### Définitions

**Demandeur d'emploi en formation** : sont considérées ici les personnes sans emploi à la recherche d'un emploi qui suivent un stage de formation de plus d'un mois, qu'elles soient ou non inscrites à l'ANPE.

**Taux d'accès à la formation** : les taux d'accès sont calculés en rapportant le nombre de demandeurs d'emploi en formation à une population composée des chômeurs au sens du BIT et des demandeurs d'emploi en formation.

#### Pour en savoir plus

- « La formation professionnelle des chômeurs », *France Portrait social*, Insee Références, 2004.
- « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2006 », *Premières synthèses* n° 33.1, Dares, août 2008.

# Formation des demandeurs d'emploi 3.3

## 1. Nombre d'entrées en formation de demandeurs d'emploi suivant le financeur

Financier principal de la formation	1983	1992	2002	2004	2005	2006
<b>État</b>	<b>223 812</b>	<b>757 875</b>	<b>316 890</b>	<b>242 867</b>	<b>177 004</b>	<b>189 917</b>
Stages de l'AFPA	47 413	70 378	81 898	76 280	78 979	93 047
État hors AFPA	176 399	687 497	234 992	166 587	98 025	96 870
dont :						
<i>stages IRILL</i>	0	0	31 175	32 900	34 500	38 700
<i>stages SIFE collectifs</i>	0	0	109 969	54 198	4 461	0
<i>ateliers de pédagogie personnalisée (APP)<sup>1</sup></i>	0	40 000	59 476	...	...	...
<b>Régions</b>	<b>70 300</b>	<b>167 773</b>	<b>364 072</b>	<b>318 691</b>	<b>313 234</b>	<b>309 184</b>
Stages destinés aux jeunes	0	0	202 834	177 097	173 250	170 886
Stages destinés aux adultes	70 300	167 773	161 238	141 594	139 984	138 298
<b>Assédict</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 452</b>	<b>53 864</b>	<b>59 239</b>	<b>55 427</b>
Actions de formation préalables à l'embauche (AFPE)	0	0	13 530	22 487	23 084	20 159
Formations conventionnées	0	0	10 922	25 771	32 386	34 138
<b>Stagiaires</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>15 395</b>	<b>17 203</b>	<b>18 819</b>
<b>Autres financements</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>41 960</b>	<b>38 497</b>	<b>31 771</b>
<b>Total des entrées en formation</b>	<b>294 112</b>	<b>925 648</b>	<b>705 414</b>	<b>672 777</b>	<b>605 177</b>	<b>605 118</b>

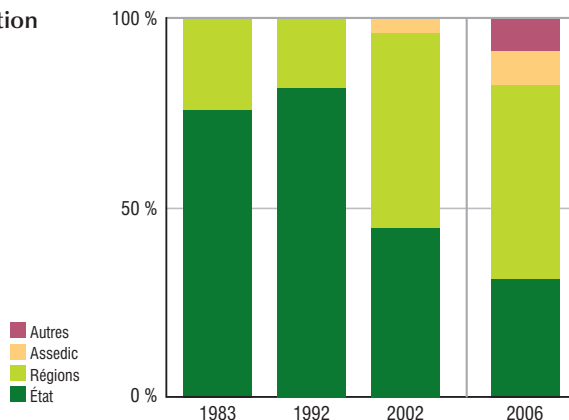
1. Les entrées en APP ne sont plus isolées de l'ensemble « État hors AFPA » à partir de 2004.

Champ : France métropolitaine.

Note : en raison d'une rupture de série due à un changement de source statistique, les données antérieures et postérieures à 2003 ne sont pas directement comparables.

Source : Dares, base BREST à partir de 2004.

## 2. Répartition des entrées en formation de demandeurs d'emploi selon le financeur principal



Champ : France métropolitaine.

Note : voir figure 1.

Source : Dares, base BREST à partir de 2004.

## 3. Taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation à fin 2006

	Demandeurs d'emploi en formation	Taux d'accès à la formation (en %)
<b>Caractéristiques du demandeur d'emploi</b>		
Hommes	111 864	9,1
Femmes	132 380	10,5
Moins de 26 ans	113 818	15,1
Entre 26 et 44 ans	106 319	9,3
45 ans ou plus	24 107	4,0
<b>Durée de formation</b>		
Moins de 3 mois	33 071	1,3
Entre 3 et 6 mois	68 339	2,7
Entre 6 et 12 mois	142 834	5,7
<b>Ensemble</b>	<b>244 244</b>	<b>9,8</b>

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares, base BREST ; Insee, enquête Emploi.

## 3.4 Diplômes en formation continue

La **formation continue** est, en principe, dévolue aux personnes engagées dans la vie active et vise à faciliter la conciliation entre temps du travail et temps des études.

En 2005, 104 000 personnes bénéficiant de financements de formation continue ont obtenu un diplôme d'enseignement secondaire ou d'enseignement supérieur, d'institutions scolaires, universitaires ou du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam). Ces flux, qui ont progressé de près de 50 % entre 1998 et 2005, reflètent l'attention croissante accordée aux diplômés, par les personnes comme par les organismes de formation. Cette évolution est vive, au regard de celle, plus modérée, des indicateurs de participation à la formation. Sanctionnant l'expérience sans imposer la participation à un stage, les validations d'acquis de l'expérience (prises en compte dans les dénombrements de diplômés ici présentés), en nombre croissant, pourraient expliquer en partie cette différence (voir *fiche 3.5*).

Si les 104 000 diplômés de 2005 représentent une proportion marginale de la population totale âgée de 20 à 64 ans, ils comptent

potentiellement pour 13 % d'une génération, lorsqu'on les rapporte à l'effectif moyen d'une seule classe d'âge. De même, parmi les personnes âgées de plus de 45 ans, plus de 10 % des diplômes ont été acquis après une première interruption d'études d'au moins deux ans.

En pratique, le processus conduisant à l'acquisition d'un diplôme en formation continue est long. Plusieurs années s'écoulent entre la sortie de formation initiale et le diplôme sanctionnant une formation continue. Pour la population âgée de 40 à 65 ans en 2006, dix ans au moins séparent, dans 40 % des cas, la première interruption d'études de l'obtention du diplôme en formation continue. Les diplômés ayant repris des études sont ainsi nettement plus âgés que ceux dont le parcours est continu. Par exemple, près de 15 % des personnes ayant obtenu un baccalauréat par la formation continue étaient âgées de plus de 35 ans au moment de leur succès. Il en est de même de 30 % des personnes ayant obtenu un DEUG, une licence ou un titre plus élevé de l'enseignement supérieur. ■

### Définitions

**Formation continue** : formation délivrée à des adultes et des jeunes engagés dans la vie active. Selon l'article L900-1 du Code du travail, *la formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle comporte une formation initiale et des formations ultérieures destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. Ces formations ultérieures constituent la formation professionnelle continue.*

### Pour en savoir plus

- Classification for learning activities – Manual, Population and social conditions 3/2006/F/N° 31, Eurostat, 2006.
- « L'activité de la formation continue universitaire fléchit en 2005 – 2 – Diplômes délivrés et chiffre d'affaires », *Note d'information* n° 08-07, Men/MESR, janvier 2008.



# Diplômes en formation continue 3.4

## 1. Diplômes délivrés à des bénéficiaires de la formation continue

	1998	2002	2004	2005	2006
<b>Enseignement secondaire</b>	<b>19,8</b>	<b>25,9</b>	<b>29,5</b>	<b>30,8</b>	<b>33,0</b>
CAP, BEP, mentions complémentaires, brevets professionnels, brevets de technicien	16,2	19,3	22,1	23,5	25,2
Baccalauréats	3,5	6,6	7,4	7,3	7,8
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>49,8</b>	<b>57,0</b>	<b>73,0</b>	<b>73,1</b>	<b>...</b>
BTS	7,4	16,0	18,3	18,5	18,5
Diplômes nationaux délivrés par les universités, le Cnam et leurs composantes	17,6	20,3	27,3	25,2	...
Diplômes d'établissements délivrés par les universités, le Cnam et leurs composantes	24,7	20,8	27,4	29,4	...
<b>Total</b>	<b>69,5</b>	<b>83,0</b>	<b>102,5</b>	<b>103,9</b>	<b>...</b>

Champ : France.

Note : il s'agit ici des diplômes délivrés par les maisons d'examen, universités, Instituts d'études politiques (IEP) et par le Cnam. Manquent des titres répertoriés par la Commission nationale de la certification professionnelle (tels ceux délivrés par le ministère de la Santé ou l'Alpa).

Sources : Depp, enquêtes 4, 6 et 60 ; Cnam.

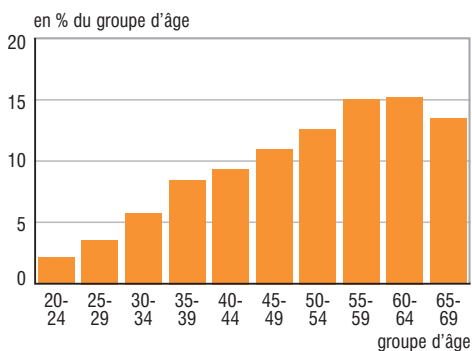
## 2. Proportion de diplômes délivrés à des bénéficiaires de la formation continue

	en milliers	
	1998	2005
<b>Population âgée de 20 à 64 ans</b>		
Effectif total (a)	34 107,7	35 807,9
Effectif moyen d'une classe d'âge (b)	757,9	795,7
<b>Diplômes délivrés en formation continue</b>		
Nombre de diplômes (c)	69,5	103,9
En % de la population totale de 20 à 64 ans (c/a)	0,2	0,3
En % d'une classe d'âge moyenne (c/b)	9,2	13,1

Champ : France.

Sources : Depp, enquêtes 4, 6 et 60 ; Cnam ; Insee, estimations de population.

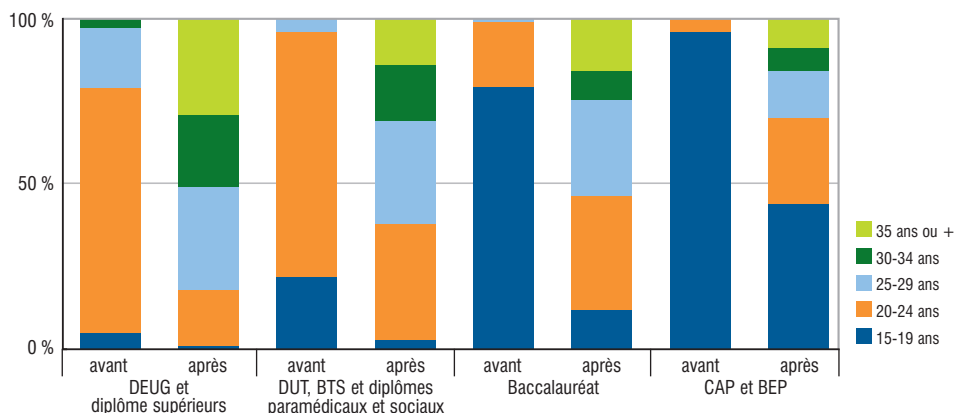
## 3. Obtention d'un diplôme après la sortie de formation initiale



Champ : France métropolitaine, personnes ayant terminé leurs études initiales depuis au moins deux ans en 2006 et déclarant posséder au minimum un CAP.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2006.

## 4. Âge d'obtention des diplômes selon qu'ils aient été obtenus avant ou après la sortie de formation initiale



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 64 ans, ayant terminé leurs études initiales et déclarant posséder au minimum un CAP.

Lecture : en formation initiale, 80 % des bacheliers ont de 15 à 19 ans ; après la sortie de formation initiale, 35 % des personnes qui obtiennent le baccalauréat ont entre 20 et 24 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2006.

## 3.5 Validation des acquis de l'expérience

Instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) consacre un nouveau droit d'accès à la certification : elle constitue une troisième voie d'accès aux diplômes et aux titres, parallèlement à la formation initiale et à la formation continue. Depuis cette date, toute personne peut obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre grâce à son expérience professionnelle, qu'elle ait été acquise au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. Les ministères qui délivrent des diplômes ou des titres au nom de l'État, les branches professionnelles, les organismes consulaires et des organismes privés ont progressivement aménagé leurs certifications afin de les rendre accessibles par la VAE. Les seules données disponibles sont relatives aux ministères.

Alors que le diplôme demeure quasi indispensable pour accéder à l'emploi en France, obtenir une certification reconnue par le biais de la formation continue reste peu fréquent, plus encore pour les publics de bas niveau de qualification. Aussi, le dispositif a été mis en place dans l'objectif de favoriser l'accès des demandeurs d'emploi et des personnes ayant un bas niveau de formation initiale à la certification.

Après une phase de montée en charge, le dispositif semble avoir atteint son rythme de croisière, à champ constant, notamment pour les ministères certificateurs ayant appliqué la VAE dès 2003 à l'ensemble de leurs diplômes (enseignement professionnel en particulier). Mais des marges de progression naturelle existent car certains ministères (Affaires sociales et Santé en particulier) mettent progressivement de nouveaux diplômes sur le « marché » de la VAE. D'autre part, les ministères en charge de la défense, de la culture et de la mer n'ont entamé l'aménagement de leurs certifications pour les rendre accessibles à la VAE que depuis 2005.

En 2006, 26 000 candidats ont obtenu une certification par la voie de la VAE, soit 16 % de plus qu'en 2005. Le nombre de candidats certifiés avait progressé de plus de 65 % entre 2003 et 2004, puis de 28 % entre 2004 et 2005. Avec 60 % des diplômes obtenus, l'Éducation nationale reste le principal certificateur, même si sa prédominance se réduit au fil du temps.

La VAE concerne en priorité les femmes qui représentent, en 2006, sept candidats sur dix aux titres et diplômes des principaux ministères certificateurs (Éducation nationale, Emploi, Affaires sociales et Santé, Agriculture). Aux ministères en charge des Affaires sociales et de la Santé, les femmes constituent la quasi totalité des candidats. Il faut préciser que les premiers diplômes ouverts à la VAE par ces ministères concernaient des métiers de fait quasi exclusivement féminins (auxiliaire de vie sociale, aide soignante...).

Lorsqu'ils se présentent à la VAE, deux candidats sur trois aux certifications des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Emploi ou de l'Agriculture occupent un emploi et près d'un tiers sont demandeurs d'emploi. Les demandeurs d'emploi se dirigent, ou sont orientés plus souvent vers un titre du ministère de l'Emploi ; ce ministère compte un peu plus de 60 % de demandeurs d'emploi parmi les candidats à ses titres en 2006. Cette part a toutefois tendance à baisser assez régulièrement, en parallèle à l'augmentation du nombre total des candidats.

Les deux tiers des candidats aux titres et diplômes visés par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Emploi, des Affaires sociales, de la Santé et de l'Agriculture se positionnent aux premiers niveaux de formation, à savoir CAP, BEP et baccalauréat. En outre, plus de quatre candidats sur dix cherchent à obtenir une certification de niveau CAP-BEP. ■

### Pour en savoir plus

- « La validation des acquis de l'expérience : rapport au parlement », DGEFP, Dares, Céreq, décembre 2007.
- « Le parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience des titres et diplômes de niveau V », Dares, *Premières Synthèses* n° 34.2, août 2008.

# Validation des acquis de l'expérience 3.5

## 1. Nombre de titres et diplômes obtenus par la validation des acquis de l'expérience selon le ministère certificateur

	Ministère de l'Éducation nationale (du CAP au BTS)	Ministère de l'Éducation nationale (universités + Cnam <sup>1</sup> )	Ministère de l'Agriculture	Ministère chargé de la Santé et des Affaires sociales	Ministère chargé de l'Emploi	Ministère de la Jeunesse et des Sports	Ministère de la Défense	Ministère de la Culture	Ministère chargé de la Mer	Ensemble des ministères certificateurs
2003	6 958	827	76	1 566	952	365	///	///	///	10 744
2004	10 778	1 282	165	3 192	1 721	586	///	///	///	17 724
2005	12 668	1 655	202	4 224	3 191	682	30	///	///	22 652
2006	13 636	1 842	237	5 013	4 514	614	53	14	33	25 956

1. Cnam : Conservatoire national des arts et métiers.  
Champ : France.

Sources : ministères certificateurs, traitement Dares.

## 2. Profil des candidats présentés à la validation des acquis de l'expérience en 2006

en %

	Ministère de l'Agriculture (hors enseignement supérieur)	Ministère chargé de l'Emploi (hors centres agréés)	Ministère chargé des Affaires sociales et de la Santé	Ministère de l'Éducation nationale			Ensemble
				Ensemble	dont enseignement professionnel et technologique	dont enseignement supérieur	
<b>Sexe</b>							
Hommes	66,3	34,3	4,5	41,0	38,6	54,5	31,6
Femmes	33,7	65,7	95,5	59,0	61,4	45,5	68,4
<b>Âge</b>							
Moins de 30 ans	18,1	18,2	...	14,7	15,6	9,7	15,6 <sup>3</sup>
De 30 à 39 ans	47,9	31,1	...	63,9 <sup>1</sup>	63,8 <sup>1</sup>	64,5 <sup>1</sup>	...
De 40 à 49 ans	30,7	36,5	...				...
50 ans ou plus	3,3	14,2	...	21,4 <sup>2</sup>	20,6 <sup>2</sup>	25,8 <sup>2</sup>	...
<b>Situation</b>							
Demandeur d'emploi	10,1	62,9	...	22,2	22,8	19,2	31,7 <sup>3</sup>
En emploi	89,9	37,1	...	75,5	74,6	80,3	66,5 <sup>3</sup>
Inactif	0,0	0,0	...	2,3	2,7	0,5	1,8 <sup>3</sup>
<b>Diplôme visé</b>							
CAP-BEP	27,7	66,9	93,3	20,7	24,4	0,0	45,9
Bac	41,4	23,1	0,0	22,9	27,0	0,0	17,8
Bac+2 (DUT, BTS...)	31,0	9,4	1,3	42,9	48,6	10,4	27,1
Licence, maîtrise...	0,0	0,6	5,5	8,0	0,0	53,4	6,0
DEA, DESS, grandes écoles...	0,0	0,0	0,0	5,4	0,0	36,2	3,1
<b>Nombre total de candidats présentés</b>	<b>365</b>	<b>8 235</b>	<b>10 400</b>	<b>26 219</b>	<b>22 284</b>	<b>3 935</b>	<b>45 219</b>

1. 30 à 45 ans.

2. 46 ans ou plus.

3. Hors ministères chargés des Affaires sociales et de la Santé.

Champ : France.

Note : toutes les données des différents ministères n'ont pas pu être prises en compte dans ce tableau. Les ministères chargés de la Jeunesse et des Sports, de la Défense, de la Culture et de la Mer délivrent aussi des diplômes par la voie de la VAE, mais dans une moindre mesure que les ministères recensés dans ce tableau.

Sources : ministère chargé de l'Agriculture ; ministère chargé de l'Emploi ; ministères chargés des Affaires sociales et de la Santé ; ministère de l'Éducation nationale.